



AVIS PUBLIC D'ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 1346

AVIS PUBLIC est donné par le soussigné que :

1. Lors de sa séance du 5 mai 2025, le conseil a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT NUMÉRO 1346 SUR LA CIRCULATION, LA BONNE CONDUITE ET LA SÉCURITÉ DES APPAREILS DE TRANSPORT PERSONNELS MOTORISÉS ET DES BICYCLETTES ASSISTÉES SUR LES PISTES POLYVALENTES DE LA VILLE DE MASCOUCHE

2. Ce règlement entre en vigueur conformément à la loi.
3. Ce règlement peut être consulté sur le site Web de la Ville au <https://mascouche.ca/ville/administration/avis-publics>.

Donné à Mascouche, le 7 mai 2025.

L'assistant-greffier,

Original signé par

Me Charles Turcot
greffe@mascouche.ca